Les Zèmes Assises Nationales de la Lecture LE COLLOQUE

LES NOUVEAUX PUBLICS

Pierre BOTINEAU Directeur de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux

Je m'exprimerai ici en qualité de membre du Conseil Supérieur des Bibliothèques, beaucoup plus qu'en tant que responsable de la B.M. de Bordeaux.

Vos Assises ont pour thème "Élire la lecture, citoyenneté et politiques locales", et dans ce cadre vous vous intéressez notamment aux questions relatives à la mise en œuvre de politiques de lecture, aux partenariats qu'elles rendent souhaitables ou nécessaires à la pression des publics, aux nouveaux publics. J'aborderai donc ces questions sous un certain angle qui est celui des examens, des analyses, des réflexions que le Conseil Supérieur des Bibliothèques mène à leur sujet depuis 1990. J'en traiterai donc de manière globale sinon nationale, et je m'intéresserai ici plus particulièrement aux effets de la pression des publics, à la possibilité, à l'utilité, à la nécessité de s'adresser à de nouveaux publics, à la manière dont répondent les pouvoirs publics et notamment les collectivités territoriales qui sont, aujourd'hui, les principaux acteurs dans ce domaine, surtout depuis la décentralisation. Je m'intéresserai, enfin, aux aspects positifs et aux qualités de ces réponses mais aussi à leurs limites et à leurs insuffisances.

La France connaît depuis dix, quinze ou vingt ans un extraordinaire développement du domaine des bibliothèques et de la lecture publique. Cela indique combien la pression de l'opinion dans ce domaine est forte ; cela montre également que les pouvoirs publics, même si c'est plus tardivement que dans d'autres pays, l'ont parfaitement compris et admis et en font aujourd'hui l'un des axes forts de leur politique culturelle, éducative et sociale.

Le premier point que je voudrais souligner est donc, en effet, la qualité de l'attention des élus, des maires, des conseils municipaux à la question du développement de la lecture, et par conséquent, à ceux de leurs services qui sont concernés. Ce phénomène est très frappant et il peut se constater chez les élus de la plupart des obédiences politiques. Tout montre que la plupart des élus ont fait leurs, les affirmations contenues dans la Charte des bibliothèques que le Conseil Supérieur des Bibliothèques a élaborée en 1991, notamment ceci : "Les bibliothèques de lecture publique sont un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elles doivent assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société". On peut constater par ailleurs que le besoin de bibliothèques publiques est à ce point fort, qu'il est à ce point jugé important, que ce ne sont pas les seules villes riches qui investissent dans les politiques de lecture, mais aussi les autres, celles qui sont en difficulté économique. Des exemples récents : celui de la ville de Valenciennes... du

Creusot... et il ne serait pas difficile de trouver des exemples plus proches de Bordeaux. Ces nombreuses années de construction, d'équipements nouveaux et de modernisation de nos bibliothèques ont conduit notre pays à acquérir dans ce domaine une expérience, on peut même dire une expertise qui, aujourd'hui est considérable et même relativement originale.

Ces nouvelles bibliothèques publiques françaises répondent à une formule un peu particulière à laquelle on a donné un nom, que l'on n'utilise pas en tout cas de cette façon dans les autres pays, celui de médiathèque.

Ce mot ne me paraît personnellement pas très heureux ne serait-ce que parce que c'est un barbarisme. D'ailleurs on ne l'a pas adopté à Bordeaux, mais il recouvre une réalité indéniable.

On peut essayer d'identifier quelques-uns des traits principaux qui caractérisent les bibliothèques urbaines modernes, les médiathèques de notre pays.

Le premier est probablement l'originalité de son architecture. Le plus souvent, la médiathèque n'est pas un simple bâtiment, mais un véritable monument qui vient enrichir le patrimoine de la cité. L'importance accordée à l'architecture est due probablement au fait que la B.M. en France jouit d'un certain prestige et que surtout, présente un caractère culturel accentué.

Une autre caractéristique est son modernisme. Aujourd'hui, bien plus de la moitié des bibliothèques françaises sont informatisées, et certaines d'entre elles se distinguent par des équipements très avancés.

La richesse de ses collections, de ses collections audiovisuelles du moins en est une autre. On constate que leur niveau est aujourd'hui supérieur à celui des collections étrangères. Aujourd'hui, l'image et le son occupent une place de choix dans la lecture publique en France.

Le dernier trait que je retiendrai pour caractériser la bibliothèque contemporaine en France, c'est **l'importance et la qualité des activités d'animation.** Cela la différencie nettement de beaucoup de ses homologues étrangères. Notons à ce propos que la médiathèque est souvent conçue, de plus en plus, comme l'une des composantes, la plus ouverte, sans doute, d'ensembles culturels diversifiés où l'on trouve aussi musée, auditorium ou d'autres organismes.

Donc, dans ce domaine des bibliothèques et de la lecture publique en France, depuis dix, quinze ou vingt ans, beaucoup de développement, de progrès, d'esprit d'entreprise, d'imagination, d'innovation, d'inventivité, d'originalité, beaucoup de résultats et de succès. Certains en concluent hâtivement que la situation est devenue satisfaisante, pour ne pas dire bonne, que nous avons comblé notre retard par rapport aux grands pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord, et même que nous sommes devenus, parfois, meilleurs qu'eux et que la France est désormais un pays de référence dans ce domaine. Tout cela n'est pas entièrement inexact. Il reste que si l'on a beaucoup et bien travaillé ces dernières années, ce serait se faire de grandes illusions et faire preuve de bien peu d'ambition que de considérer que nous avons lieu d'être satisfaits.

En effet, notre système de bibliothèques et de lecture publique souffre encore de toutes sortes de lacunes, de retards, de faiblesses, de handicaps. Je voudrais maintenant, examiner un peu le revers de la médaille, cette part d'ombre.

Ces dernières années on a salué les bons résultats obtenus. On a insisté sur les augmentations en pourcentage, à juste titre, bien entendu. Mais il ne faut pas oublier que tout ça n'est pas très significatif et doit être fortement relativisé car l'on partait de très bas. Pour montrer combien nous devons rester modestes, je ne ferai qu'une comparaison : les Finlandais qui sont de dix fois moins nombreux que les Français, et dont plus de 50% sont inscrits dans les bibliothèques de leur pays, empruntent presque autant de livres à leurs bibliothèques que tous les Français réunis aux leurs !

La première fragilité est institutionnelle. La bibliothèque reste facultative et tout dépend de la volonté politique des collectivités au contraire de certains pays étrangers où elle est obligatoire.

Une autre faiblesse est l'insuffisance quantitative et qualitative des moyens. Il s'agit principalement des personnels et des crédits; les horaires d'ouverture et les collections restent faibles par rapport à ceux de l'étranger.

Attardons-nous un instant sur la question des crédits. En 1992, la contribution municipale qui à elle seule représente au moins 95% du budget de fonctionnement de la B.M., se situait en gros entre 40F et 150F par habitant. La moyenne se situe autour de 80%. L'état de son côté n'intervient que pour moins de 5%. En Finlande la moyenne municipale est de plus de 300F par habitant et cette somme est doublée par une subvention de l'État équivalente).

Insuffisance qualitative, de la formation professionnelle.

On souffre encore d'un préjugé général de non professionnalisme des métiers des bibliothèques. Par exemple, contrairement à ce qui se passe dans les pays du Nord de l'Europe, l'ensemble du personnel de catégories C le plus nombreux, est recruté sans aucune formation et sans diplôme, alors que les tâches qui lui sont confiées sont de plus en plus techniques et spécialisées. Insuffisance qualitative encore : notre capacité d'évolution est encore faible.

Une autre grande faiblesse est l'incapacité que nous avons à **instaurer et même à concevoir la gratuité**. Nous avons été capables de le faire pour l'école, nous sommes incapables de l'instituer ou tout au moins de le généraliser dans le domaine de la lecture publique Pourtant Jules Ferry la jugeait indispensable dans les deux cas. Pourtant elle est inscrite dans la loi en Grande Bretagne, pourtant elle est généralisée en Allemagne, pourtant la non gratuité française rapporte peu, crée des coûts, complique l'organisation et le fonctionnement de la bibliothèque et surtout éloigne certaines personnes.

À côté de ces faiblesses, de ces insuffisances, il en est d'autres plus difficiles à repérer, à nommer et à analyser, peut-être parce qu'elles résultent de notre histoire et de notre culture.

Premier facteur, **le patrimoine**, c'est-à-dire les fonds anciens, rares et précieux, de livres et de documents qui proviennent notamment de la Révolution Française et, qui se trouvent aujourd'hui dans un certain nombre de nos B.M. Ces fonds ont fait que ces établissements ont été à l'origine avant tout des bibliothèques savantes, des rendez-vous d'érudits, de spécialistes et de chercheurs. Et les nouvelles médiathèques, quand elles conservent de tels fonds, quand elles ont cette fonction patrimoniale doivent, à la fois, tenir compte de cette contrainte, c'est-à-dire organiser la préservation et la valorisation de leurs fonds anciens, mais aussi, par ailleurs, privilégier les actions nouvelles de développement de la lecture. Or ces deux missions sont généralement bien distinctes voire contradictoires. Cette situation est assez particulière à la France. Cette existence

du patrimoine peut certes donner à la B.M. du prestige, mais elle peut aussi lui conserver cette réputation de lieu réservé aux lettrés.

Deuxième facteur à retenir : la politique de constitutions des collections. Les bibliothécaires français sont le plus souvent soucieux de qualité. Ils répugnent ou tout simplement ne sont pas en mesure pour un même document de multiplier les exemplaires. Nos collègues étrangers n'hésitent pas à faire entrer très massivement dans leurs établissements, en titres et en exemplaires, tous les secteurs de la production livresque y compris ce que nous appelons ici la littérature de gares. Ils sont moins sensibles à l'exigence culturelle.

J'achèverai ce rapide tour d'horizon des faiblesses et des insuffisances actuelles en évoquant d'une part leur timidité dans divers secteurs, d'autre part leurs défaillances dans d'autres.

Timidité dans le **domaine éducatif** malgré les liens qui insistent aujourd'hui entre l'école et la bibliothèque publique, notamment entre l'école primaire et la B.M.

Les raisons en ont été analysées suffisamment ici. Quand on va à l'étranger, dans les pays anglosaxons surtout, on est frappé de constater que le paysage est assez différent.

On y observe que les bibliothèques sont beaucoup plus engagées dans des programmes de formation, en particulier de formation continue à caractère professionnel et que le progrès des technologies de l'information ouvrant des horizons nouveaux à l'éducation permanente, qu'ils permettent, notamment, de l'adapter davantage aux besoins particuliers de l'individu et de l'organiser à distance.

Timidité ensuite dans le **domaine de la formation**. La bibliothèque à l'étranger est souvent davantage présente dans la vie quotidienne du citoyen en mettant à la disposition des usagers des services d'information. On pourrait faire la même la même observation à propos du domaine économique. Quand on regarde les statistiques de fréquentation et d'utilisation de nos bibliothèques, on constate que certaines catégories de la population y figurent en grand nombre, ce sont les enfants, les étudiants, les intellectuels, les non actifs. Les autres, c'est-à-dire une grande partie des personnes qui travaillent y sont beaucoup moins présentes.

Enfin, dernière timidité, celle que l'on peut observer dans le domaine du service aux populations immigrées.

En France, la notion de minorité culturelle est souvent assez peu prise en considération. La bibliothèque, comme l'école, est et veut être un facteur d'intégration.

Et le bibliothécaire français offre à tous ses lecteurs, français et étrangers, la même culture française, les mêmes collections francophones. En Allemagne et surtout aux États-Unis, chaque communauté trouve à la bibliothèque publique les ouvrages dans sa langue et les services de sa culture.

Quant aux défaillances des bibliothèques publiques françaises, je ne les évoquerai que d'un mot. Elles concernant notamment la desserte des personnes handicapées et empêchées, même si beaucoup d'initiatives sont prises ici et là (service des hôpitaux et des prisons, pour handicapés, portage à domicile).

Je conclus. Face à la pression des publics pour prendre en compte les besoins de lecture des nouveaux publics, il y a aujourd'hui en France la médiathèque qui est désormais l'un des

principaux instruments et partenaires de toute politique de lecture. Apparue il y a plus de vingt ans, elle s'est imposée au cours des années 80 et continue de se généraliser aujourd'hui. J'ai essayé, pour ma part, d'en rappeler les forces et les faiblesses au regard de ses missions et de ses fonctions. Nous devons continuer de les examiner, de les analyser, de nous déterminer par rapport à elles de façon à faciliter la tâche des décideurs publics, en tout premier lieu des décideurs territoriaux et à mettre à la disposition de nos concitoyens, de tous nos concitoyens, les bibliothèques publiques dont ils ont effectivement besoin aujourd'hui.

Pierre BOTINEAU

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Bernard Pudal: Vous avez dressé un panorama de ce qui était positif dans les politiques publiques depuis une quinzaine d'années en matière de développement des bibliothèques. Mais il me semble que vous avez oublié le fleuron de toute cette politique, à savoir la très grande bibliothèque, devenue la Bibliothèque de France puis la Bibliothèque Nationale de France. Cette façon de présenter les choses indique, je crois, qu'il y a une histoire très contractuelle. Dans une réflexion sur le partenariat il est peut-être intéressant de prendre cet exemple pour essayer de voir comment les enjeux que vous avez décrits successivement, en vous servant d'une comparaison internationale, se sont noués dans une situation nationale. Au départ, il y avait une conception très large et très moderne du public, une conception de la Très Grande Bibliothèque animée par des professionnels de la bibliothèque publique, et une conception refermée sur le coffre patrimonial de la Bibliothèque Nationale dont la Très Grande Bibliothèque est devenue aujourd'hui l'enveloppe. Par conséquent ma question est : est-ce qu'à partir de cet exemple, vous ne pourriez pas nous donner quelques indications sur les réflexions qui n'ont pas manqué certainement au Conseil Supérieur des Bibliothèques quant à l'analyse des structures conflictuelles et qui sont au principe de ces retours en arrière en matière de politique de lecture publique?

Pierre Botineau: Si je n'ai pas parlé de la Bibliothèque Nationale de France, c'est parce que c'est encore une question qui relève de l'avenir, ne semble-t-il. L'histoire de la B.N.F. est une histoire compliquée, agitée, difficile, énormément polémique. Ce que l'on peut dire, aujourd'hui, c'est que ce projet a certaines difficultés pour aboutir, difficultés d'ordre technique et qui tiennent en particulier à la mise au point du système informatique. La B.N.F. participera à la vie nationale des bibliothèques au moins d'une façon, celle du catalogue collectif. Elle pilote un catalogue national dans lequel se retrouveront les catalogues d'un certain nombre de bibliothèques et ceci facilitera le travail de recherche de la documentation de tous les Français sur tout le territoire. Par ailleurs dans ce projet, l'une des parties de la bibliothèque sera accessible à tous les publics et pourrait ouvrir à la date prévue. Les collections sont déjà constituées. Pour le reste, il a été question dans le passé de pôles associés, aspect qui a plus de difficultés. Il existe aujourd'hui quelques pôles associés, mais ils sont peu nombreux et cela tient au fait que cette question a été très difficile à cerner.

Mireille Rustin : Je crois que les élus, c'est-à-dire les décideurs, qui sont dans cette salle,

portent bien par leur présence, le témoignage d'une volonté de coopération dans le domaine culturel et qu'ils ne succombent pas à une attitude de frilosité. Il est intéressant de pointer ce que vous avez appelé des rigidités, voire des défaillances.

Seulement vous nous avez donné deux éléments chiffrés en comparaison avec les autres pays. Vous nous avez dit, si j'ai bien noté, que le fonctionnement des bibliothèques reposait en France pour 95% sur les crédits communaux, alors que dans les pays étrangers il y a une participation de l'Etat de 50% dans le fonctionnement des bibliothèques. Nous touchons là un problème de fond dans le cadre de la décentralisation. Pour que les collectivités locales, qui ont des atouts et qui sont très près des citoyens, puissent s'investir d'une manière complète dans ces politiques de développement culturel et en particulier ces politiques de lecture, encore faut-il qu'elles le puissent et je suis persuadé que dans les 36 000 communes de notre territoire, il y en ta beaucoup pour lesquelles ces aspirations et ces voies sont d'ores et déjà interdites parce qu'elles ne pourront pas financièrement y faire face.

Christiane Pucheral: J'habite à une heure de cet endroit fabuleux qu'est la médiathèque de Nîmes, au Carré d'Art. Si je veux emprunter des livres, je ne le peux pas, parce que je n'habite pas Nîmes, parce que je n'ai pas la chance ou la malchance de payer des impôts dans cette ville. Il n'y a que les Nîmois qui ont accès à ce lieu de culture. Et c'est un énorme problème dans les campagnes car malgré le réseau extrêmement bien développé à partir des bibliothèques départementales il y a quand même une frustration culturelle, on se sent rejeté.

Pierre Botineau: Je ne suis pas du tout étonné de cette observation puisqu'elle correspond à la réalité. En France, nos B.M. fonctionnent de manières très diverses et ce sont leurs collectivités locales qui les déterminent. Il y a le cas extrême que vous évoquez, qui existe quelquefois: la B.M. est à la seule disposition des habitants de la commune. Et puis, il y a le cas inverse. La B.M. est ouverte à tous dans les mêmes conditions. Et puis il y a les cas intermédiaires: la B.M. est ouverte à tous, mais selon des conditions différentes, par exemple dans certaines communes le tarif d'inscription sera élevé pour celui qui n'habite pas la commune. Cela se défend, car il faut bien voir que la charge financière des bibliothèques incombe à une commune donnée. Il me semble que, probablement, dans le cas du Carré d'Art comme il s'agit d'une bibliothèque nouvelle dont les collections ni n'ont peut-être pas atteint un niveau suffisant pour satisfaire tout le monde, il se peut donc que nous soyons dans une phase initiale et qu'ultérieurement la ville de Nîmes décide d'admettre les non Nîmois. Peut-être, d'ailleurs, les habitants du département doivent-ils se manifester et faire savoir davantage à. la ville de Nîmes qu'ils souhaiteraient bénéficier également des services de cet établissement.

* * *